

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2019/2020

RÈGLEMENT DU CONCOURS AUX ÉTOILES ÂÎNÉES ET JEUNESSES

I. INSCRIPTION AU CONCOURS

Il s'agit d'un **concours individuel**.

Le concours est ouvert à toutes les Aînées et Jeuneses sans restriction de nombre.

Le nombre de gymnastes total que vous pouvez engager est défini par le nombre de juges que vous proposez, il doit correspondre aux critères exigés sur les feuilles d'engagement des juges. **Une gymnaste ou plusieurs pourront être refusées en cas de critères de juges non respectés.**

II. CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Les étoiles peuvent être validées sur un concours départemental ou régional. En aucun cas, il n'y aura de passage d'étoiles au sein de l'association (voir programme fédéral).

Les Aînées peuvent se présenter de la 2^{ème} à la 6^{ème} étoile.

Les Jeuneses peuvent se présenter de la 1^{ère} à la 5^{ème} étoile.

Aucune distribution de diplômes ne se fera en dehors du concours aux étoiles.

La gymnaste non présente au moment du palmarès ne se verra pas attribuer de récompense. Mais cette dernière pourra être donnée au moniteur, s'il estime qu'elle est méritée, en accord avec le chef de plateau.

Il y aura un classement d'étoiles "complètes" (degré identique à tous les agrès) et un classement d'étoiles "panachées" (degré différent suivant l'agrès).

Pour les Aînées en étoile 6^{ème} degré, il y aura 2 classements :

- * Un classement pour les gymnastes individuelles catégorie 1.
- * Un classement pour tous les autres 6^{ème} degrés.

Pour les Jeuneses en étoile 5^{ème} degré, il y aura 2 classements :

- * Un classement pour les gymnastes individuelles catégorie 1.
- * Un classement pour tous les autres 5^{ème} degrés.

Pour les Jeuneses le classement sera dédoublé pour les degrés ayant **plus de 70 inscrites** :

- * Benjamines – années 2008-2009.
- * Minimes – années 2007-2006.

III. RÈGLEMENT TECHNIQUE

- a) Prévoir un ENCADREMENT licencié et en tenue réglementaire pour le passage sur les agrès.
- b) Aucun engagement arrivé hors délai ne pourra être accepté.
- c) Aucune gymnaste ne pourra être rajoutée après les engagements.
- d) Aucun changement de catégorie ne sera accepté après les engagements.
- e) En cas de désistement ou non-participation au concours, avertir le secrétariat de la commission. ctgym-feminine1@fscfdauphine.fr

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2019/2020

IV. HORAIRES

En fonction des pré-engagements, les horaires seront établis sur deux jours :

- * Samedi journée : les Aînées et certains degrés Jeunesses.
- * Dimanche journée : les degrés Jeunesses non passés le samedi.

Faites vos engagements avec sérieux pour éviter les désistements trop nombreux.

V. CHALLENGE BOURSIER.

❖ Au cours des concours aux Étoiles Jeunesses et Aînées, on totalise les points obtenus par :

- * Les 6 meilleures Aînées du concours aux étoiles Aînées.
- * Les 10 meilleures Jeunesses du concours aux étoiles Jeunesses.

❖ Seuls les totaux sont pris en compte.

Il n'est pas nécessaire de réussir son étoile pour rentrer dans l'équipe.

RAPPEL :

L'Association détentrice du Challenge doit le rapporter le jour du concours.

✓ *La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu.*

VI. FEUILLE DE SAISIE ET DE CONTRÔLE DES LICENCES

Pages 2 à 3 du Dossier B1-Engagement Étoiles Aînées.

Pages 2 à 4 du Dossier B2-Engagement Étoiles Jeunesses.

En garder un exemplaire imprimé qui sera à présenter le jour du concours (liste alphabétique).

VII. CONTRÔLE DES POINTS

Venir contrôler les points au secrétariat dès la fin du concours, en cas d'erreur aucune rectification du palmarès ne sera prise en compte si le contrôle n'a pas été effectué.

VIII. RÉCOMPENSES

Seules les gymnastes présentes en tenue sur le praticable seront récompensées.

- ❖ Dans chaque niveau d'étoile, les trois premières Aînées et les trois premières Jeunesses recevront une médaille.
- ❖ Une coupe est remise aux 3 meilleures équipes Jeunesses et aux 3 meilleures équipes Aînées lors des concours aux Étoiles.
- ❖ Le trophée Charles BOURSIER est remis à l'association qui obtiendra le plus de points en additionnant les totaux Aînées et Jeunesses.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2019/2020

IX. ENTRAÎNEURS

- a) Remplissez vos feuilles d'engagements à l'avance si vous voulez que le concours se déroule dans de bonnes conditions.
- b) Numérotez vos gymnastes à l'avance en respectant les feuilles de contrôle des licences.
- c) Rapportez le challenge remis en jeu chaque année que vous avez gagné la saison précédente.
- d) Respectez les horaires.
- e) Attention à votre tenue lors des compétitions et aux contrôles des licences. L'accès au plateau pourra vous être refusé si votre tenue n'est pas adéquate.

X. JUGES

- a) Portez la tenue officielle.
- b) Les juges présents sur le plateau doivent être recyclés.
- c) La ou les personnes de l'association membres du Comité technique de la compétition peuvent être comptées dans le total des juges demandés. (bien spécifier "Comité Technique" dans le formulaire d'engagement)
- d) Nombre de juges nécessaires.

Le Samedi :

5 jurys à 2 juges par agrès soit 40 juges.

➤ Un juge pour 9 gymnastes.

Le Dimanche :

5 jurys à 2 juges par agrès soit 40 juges.

➤ Un juge pour 9 gymnastes.

Attention, tout changement de juges (non à l'identique) après les engagements ou absence de juge lors de la compétition se verra pénaliser financièrement de 50€.

XI. REPAS DES JUGES ET COMITÉ TECHNIQUE

Suite aux absences de plus en plus nombreuses lors des repas des juges et du gaspillage qui en découle, veuillez remplir les questionnaires précisant la présence de vos juges concernés aux repas.

DOSSIER GYMNASTIQUE FÉMININE 2019/2020

XII. ENGAGEMENTS

Le Dossier "**B1-Pré-engagement Étoiles Jeunesses**" est à remplir et à renvoyer par courriel au secrétariat de la commission technique Départementale.

ctgym-feminine1@fscfdauphine.fr

Au plus tard le 10 décembre 2019

Le Dossier "**B2-Engagement Étoiles Aînées-Jeunesses**" qui concerne l'engagement des Gymnastes et des Juges est à remplir et à renvoyer par courriel au secrétariat de la commission technique Départementale.

ctgym-feminine1@fscfdauphine.fr

Au plus tard le 8 Janvier 2020

Une copie de la 1ère page récapitulative du Dossier B2 est à envoyer au Comité Départemental du Dauphiné. (20 rue de l'Etissey - 38300 BOURGOIN-JALLIEU) accompagnée des droits d'engagement.

**Règlement par chèque à l'ordre de "Comité Départemental du Dauphiné".
Règlement par virement IBAN : FR76 1382 5002 0008 0026 1751 189**